

Conditions générales d'utilisation de la plateforme « Swiss Ophtalmic Image Network (SOIN) » de l'Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin à l'attention des praticiens externes

1. Termes

- 1.1. **CGU** : les présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme « Swiss Ophtalmic Image Network (SOIN) » de l'Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin de la Fondation Asile des aveugles.
- 1.2. **Demande** : l'une des cinq formes de demandes décrites à l'art. 5.2 des présentes CGU.
- 1.3. **Donnée personnelle** : toute information qui se rapporte à une personne identifiée ou identifiable.
- 1.4. **Force majeure** : toute circonstance hors du contrôle raisonnable du Fournisseur du Service et tout acte qui ne sont ni prévisibles, ni objectivement imputables au Fournisseur du Service. Sont notamment qualifiés de Force majeure les catastrophes naturelles, les dispositions gouvernementales, les guerres, les guerres civiles, les actes terroristes, les épidémies, les pandémies, les incendies, les inondations et les explosions.
- 1.5. **Fournisseur du service** : la Fondation Asile des aveugles, Avenue de France 15, 1004 Lausanne, y compris ses employés et ses organes.
- 1.6. **HOJG** : l'Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin (HOJG), qui fait partie de la Fondation Asile des Aveugles, Avenue de France 15, 1004 Lausanne
- 1.7. **Hébergeur** : Flow Swiss AG, Dufourstrasse 49, 8008 Zurich.
- 1.8. **Informations administratives** : les informations relatives au patient concerné devant accompagner toute Demande, soit notamment son nom et prénom(s) officiels, son genre, sa date de naissance, son numéro de téléphone, son adresse de correspondance, son numéro AVS, ainsi que toute autre information requise lors de la soumission d'une Demande.
- 1.9. **Informations de facturation** : les informations relatives au patient concerné nécessaires à la facturation des prestations fournies par le Fournisseur du service ou l'HOJG, soit notamment son nom et prénom(s) officiels, son genre, sa date de naissance, son numéro de téléphone, son adresse de correspondance, son numéro d'assuré ou son numéro AVS et le nom de son assureur, ainsi que toute autre information requise lors de la soumission d'une Demande.
- 1.10. **Informations professionnelles** : les informations requises du Praticien externe en lien avec son utilisation de la Plateforme, soit son nom et prénom(s) officiels, son genre, sa date de naissance, son adresse professionnelle, son adresse e-mail professionnelle et son numéro de téléphone, ainsi que toute autre information requise lors de son inscription à la Plateforme ou ultérieurement à celle-ci.
- 1.11. **Plateforme** : la Plateforme « Swiss Ophtalmic Image Network (SOIN) » par laquelle l'une des Demandes mentionnées à l'art. 5.2 des présentes CGU peut être adressée par le Fournisseur du Service conformément aux présentes CGU.

- 1.12. **Praticien externe** : tout praticien médical qui n'est pas employé par le Fournisseur du service accédant à la Plateforme.
- 1.13. **Prestataire technique** : le fournisseur des prestations techniques, notamment l'application Web, nécessaires au fonctionnement de la Plateforme. Il s'agit actuellement de Liris Tech SA, c/o Van Tao et Halien Tran, chemin de la Grangette 54, 1010 Lausanne, joignable à l'adresse email [contact@liris.ch].
- 1.14. **Propriété Intellectuelle** : tout droit d'auteur, brevet, design, droit relatif aux bases de données, droit des marques, secret d'affaires, secret commercial, savoir-faire, ou tout autre droit de propriété ou de propriété intellectuelle, qu'il soit enregistré ou non.

2. Objet et acceptation des CGU

- 2.1. Les présentes CGU et la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme régissent l'utilisation du Service.
- 2.2. Tout Praticien externe comprend et accepte que les présentes CGU et la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme s'appliquent intégralement à lui et qu'elles constituent un accord le liant juridiquement au Fournisseur du service.
- 2.3. Le Praticien externe reconnaît et confirme qu'il a lu et compris les CGU et la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme et qu'il accepte d'être lié par les termes qui y sont contenus. Le Praticien externe qui n'accepte pas les CGU doit immédiatement cesser toute utilisation du Service.
- 2.4. Le Praticien externe garantit qu'il dispose de la capacité juridique pour accepter les présentes CGU et la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme.
- 2.5. Le Fournisseur du service se réserve le droit de modifier à tout moment et à sa pleine et entière discrétion les clauses contenues dans les CGU et dans la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme, à condition de le notifier au Praticien externe. Ce dernier est réputé avoir accepté les modifications par l'utilisation ininterrompue du Service.
- 2.6. Si le Praticien externe ne désire plus être lié par les CGU et/ou la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme, il devra s'abstenir d'utiliser la Plateforme.

3. Description de la Plateforme

- 3.1. La Plateforme est mise à disposition des Praticiens externes gratuitement par Internet.
- 3.2. L'accès technique à la Plateforme s'effectue à travers le navigateur choisi par l'Utilisateur, moyennant qu'il s'agisse d'un navigateur couramment utilisé sur le marché.
- 3.3. La Plateforme permet à un Praticien externe de bénéficier à distance des prestations suivantes :
 - 3.3.1. s'enregistrer sur la Plateforme ;
 - 3.3.2. se connecter à un tableau de bord personnel ;

- 3.3.3. adresser des Demandes au Fournisseur du service ;
- 3.3.4. envoyer des informations relatives à des patients, notamment des images médicales, au Fournisseur du service ;
- 3.3.5. gérer depuis son tableau de bord personnel le suivi des Demandes qu'il a adressées au Fournisseur du service.

4. Inscription du Praticien externe

- 4.1. Le Praticien externe ne peut recourir à la Plateforme que moyennant la création d'un compte individuel.
- 4.2. Pour créer un compte individuel, le Praticien externe est tenu de communiquer ses Informations professionnelles.
- 4.3. L'inscription du Praticien externe à la Plateforme est conditionnée à son approbation par le Fournisseur du service. Ce dernier se réserve le droit de ne pas donner suite à une inscription à son entière discrétion. Tel sera notamment le cas si les Informations professionnelles fournies par le Praticien externe lors de l'inscription s'avèrent fausses ou incomplètes ou s'il n'est pas possible de contacter le Praticien externe par le biais des Informations professionnelles fournies par ce dernier.
- 4.4. Le Praticien externe garantit que les Informations professionnelles qu'il communique lors de son inscription sont complètes et exactes. Le Praticien externe est tenu de saisir sans délai dans la rubrique correspondante dans son « Profil », toute modification éventuelle de ses Informations professionnelles.
- 4.5. Le Praticien externe prend note que les Informations professionnelles fournies par ses soins seront utilisées par le Fournisseur du service pour communiquer avec lui. Le Praticien externe est seul responsable de la sécurité des moyens de communication indiqués et s'engage à consulter l'adresse électronique et à être joignable au numéro de téléphone qu'il a indiqué dans le cadre de ses Informations professionnelles. Toute communication adressée par le Fournisseur du service au Praticien externe par l'intermédiaire de ces moyens de communication sera considérée comme ayant été valablement adressée au Praticien externe.
- 4.6. Le Fournisseur du service n'assume aucune responsabilité pour tout préjudice résultant d'Informations professionnelles inexactes ou de modifications des Informations professionnelles qui n'ont pas été communiquées ou qu'ils l'ont été tardivement.
- 4.7. Le Praticien externe est seul responsable de ce qu'un tiers ne puisse avoir accès à son compte d'utilisateur de la Plateforme, en s'assurant notamment que son mot de passe présente le niveau de sécurité suffisant et qu'il s'est déconnecté de son compte lorsqu'il n'utilise pas la Plateforme. Le Praticien externe s'engage à informer immédiatement le Fournisseur du service en cas d'usurpation d'identité ou d'utilisation frauduleuse de ses Informations professionnelles, de son compte ou de son mot de passe.
- 4.8. Le Praticien externe est seul responsable de toute activité générée par son compte.

- 4.9. Le Fournisseur du service se réserve le droit de refuser la création d'un compte, de bloquer ou de fermer un compte, en tout temps et sans devoir en indiquer le(s) motif(s).

5. Utilisation de la Plateforme

- 5.1. Le Praticien externe recourt aux fonctionnalités de la Plateforme en se connectant à son compte au moyen de son identifiant et de son mot de passe.
- 5.2. La Plateforme permet au Praticien externe d'adresser les Types de Demandes suivantes au Fournisseur du service :
 - 5.2.1. Référer un patient
 - 5.2.2. Demande d'avis au spécialiste dans un domaine spécifique.
 - 5.2.3. Deuxième avis à la demande du patient.
 - 5.2.4. Autorisation de réaliser une injection intraoculaire par un professionnel reconnu par les assurances.
 - 5.2.5. Sous-traitance en matière de capture d'images.
- 5.3. Toute Demande doit être accompagnée des Informations administratives et de facturation du patient qu'elle concerne, indiquées de manière complète et exacte du patient.
- 5.4. Une Demande peut être, et parfois doit être, accompagnée d'informations contextuelles relatives au patient concerné, notamment relative à son état de santé ophtalmologique et, cas échéant, général. Le Praticien externe doit s'assurer que les informations qu'il transmet à ce sujet soient intelligibles, complètes et conformes à la réalité. Le Praticien externe est seul responsable des conséquences du caractère inintelligible, incomplet ou erroné des informations relatives au patient concerné qu'il soumet avec une Demande.
- 5.5. Une Demande peut être, et parfois doit être, accompagnée d'images médicales, notamment de photographies ophtalmologiques. Le Praticien externe doit s'assurer que les images médicales qu'il transmet soient d'une résolution et d'une qualité suffisante et qu'elles correspondent à la situation actuelle de santé du patient concerné. Le Praticien externe est seul responsable des conséquences de la qualité insuffisante ou du caractère obsolète des images médicales relatives au patient concerné qu'il soumet avec une Demande.
- 5.6. Le Fournisseur du service est en droit de refuser de donner suite à une Demande à son entière discrétion, notamment si les informations fournies relatives à un patient sont incomplètes ou imprécises ou si les images médicales relatives à un patient sont insuffisantes ou de qualité insatisfaisante.
- 5.7. En tout état, le Fournisseur du service n'assume aucune responsabilité dans l'hypothèse où le Praticien externe recourt à la Plateforme alors que l'urgence de la situation recommandait de procéder directement à une démarche présentielle auprès d'un établissement hospitalier.
- 5.8. En tout état, la responsabilité du Fournisseur du service est exclue dans les limites autorisées par l'art. 100 du Code des obligations.

6. Soumission de lettre de référence

- 6.1. Par une soumission de lettre de référence, le Praticien externe requiert de l'HOJG la prise en charge du patient concerné, cas échéant auprès d'un service ou d'un employé de l'HOJG déterminé.
- 6.2. La soumission de lettre de référence doit être accompagnée des informations contextuelles relatives au patient concerné, notamment relatives à son état de santé ophtalmologique et, cas échéant, général, qui revêtent une importance du point de vue de sa prise en charge médicale par l'HOJG.
- 6.3. Sous réserve d'une obligation légale contraire, la soumission de lettre de référence n'impose aucune obligation à charge de l'HOJG de prendre en charge le patient concerné.
- 6.4. Dans l'hypothèse où l'HOJG accepte la prise en charge du patient concerné, il prend contact avec celui-ci pour une première consultation dans les locaux de l'HOJG. Cas échéant, le Praticien externe est informé par l'intermédiaire de la Plateforme qu'une suite a été donnée à sa soumission d'une lettre de référence.
- 6.5. En tout état, le Praticien externe prend acte, et est tenu d'en informer le patient concerné, que, sous réserve d'une obligation légale contraire, la soumission de lettre de référence n'impose à l'HOJG aucune obligation de prendre en charge le patient concerné, ne confère aucun droit de priorité quant à la prise en charge du patient au sein de l'HOJG par rapport à d'autres patients et ne constitue aucune garantie quant aux délais dans lesquels la prise en charge du patient concerné interviendra.

7. Demande de relecture d'image

- 7.1. Par une Demande de relecture d'image, le Praticien externe requiert de l'HOJG qu'il procède à une analyse des images transmises par le Praticien externe à l'appui de sa Demande de relecture d'image.
- 7.2. En adressant une Demande de relecture d'image, le Praticien externe agit en son propre nom et pour son propre compte, et non en qualité de représentant du patient concerné.
- 7.3. L'HOJG s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour transmettre, par l'intermédiaire de la Plateforme, son analyse au Praticien externe dans un délai de quinze jours ouvrés à compter de la soumission de la Demande complète de relecture d'image. Ce délai n'est toutefois pas garanti, notamment au regard de la complexité de l'analyse demandée.
- 7.4. L'HOJG se réserve le droit de convoquer le patient concerné à l'HOJG pour que des examens et/ou des prises d'images supplémentaires et nécessaires y soient réalisés préalablement et afin de délivrer son deuxième avis. Si une telle prise d'images supplémentaires s'impose, le délai de quinze jours ouvrés prévu au ch. 7.3 ci-dessus commence à courir à compter de la prise d'images supplémentaires, dit délai n'étant toutefois pas garanti.

8. Demande de deuxième avis

- 8.1. Par une Demande de deuxième avis, le Praticien externe requiert de l'HOJG qu'il procède à une analyse des informations médicale transmises par le Praticien externe à l'appui de sa Demande de deuxième avis.
- 8.2. En adressant une Demande de deuxième avis, le Praticien externe agit en son propre nom et pour son propre compte, et non en qualité de représentant du patient concerné.
- 8.3. L'HOJG s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour transmettre, par l'intermédiaire de la Plateforme, son analyse au Praticien externe dans un délai de quinze jours ouvrés à compter de la soumission de la Demande complète de deuxième avis. Ce délai n'est toutefois pas garanti, notamment au regard de la complexité de l'analyse demandée.
- 8.4. L'HOJG se réserve le droit de convoquer le patient concerné à l'HOJG pour que des examens et/ou des prises d'images supplémentaires et nécessaires y soient réalisés préalablement et afin de délivrer son deuxième avis. Si une telle prise d'images supplémentaires s'impose, le délai de quinze jours ouvrés prévu au ch. 8.3 ci-dessus commence à courir à compter de la prise d'images supplémentaires, dit délai n'étant toutefois pas garanti.

9. Demande de validation d'une injection

- 9.1. Par une Demande de validation d'une injection, le Praticien externe requiert de l'HOJG qu'il procède à une analyse des possibilités de valider une injection intraoculaire que la loi ou les règles de l'art n'autorise qu'après validation par un établissement tel que l'HOJG.
- 9.2. En adressant une Demande de validation d'une injection, le Praticien externe agit en son propre nom et pour son propre compte, et non en qualité de représentant du patient concerné.
- 9.3. L'HOJG s'engage à transmettre, par l'intermédiaire de la Plateforme, sa position au Praticien externe sur la Demande de validation d'une injection dans un délai de sept jours ouvrés à compter de la soumission de la Demande.
- 9.4. L'HOJG se réserve le droit de convoquer le patient concerné à l'HOJG pour que des examens et/ou des prises d'images y soient réalisés avant de prendre position sur le Demande de validation d'une injection. Dans cette hypothèse, le délai de sept jours ouvrés mentionné au ch. 9.3 ci-dessus commence à courir à compter de la réalisation des examens et/ou des prises d'images, dit délai n'étant toutefois pas garanti.

10. Sous-traitance en matière de capture d'images

- 10.1. Par une Demande de capture d'images, le Praticien externe requiert de l'HOJG qu'il convoque le patient concerné dans les locaux de l'HOJG aux fins de réaliser des captures d'images ophtalmologiques sur ce dernier.
- 10.2. La Demande de capture d'images doit être accompagnée des informations contextuelles relatives au patient concerné, notamment relatives à son état de santé ophtalmologique et, cas échéant, général, qui revêtent une importance du point de vue de la capture d'images par l'HOJG.
- 10.3. Sauf si la loi en dispose autrement, la Demande de capture d'images n'impose aucune obligation à charge de l'HOJG de réaliser la capture d'images requise. Tel est notamment le cas si le patient

concerné est domicilié hors de Suisse ou si des motifs médicaux s'opposent à la réalisation de la captures d'images.

- 10.4. Dans l'hypothèse où l'HOJG accepte de réaliser la capture d'images requise, il prend contact avec le patient concerné pour un rendez-vous au Centre d'imagerie oculaire de l'HOJG (CIOC). Cas échéant, le Praticien externe est informé par l'intermédiaire de la Plateforme qu'une suite a été donnée à la Demande de capture d'images. Les images réalisées, cas échéant accompagnée de l'analyse réalisée par l'HOJG aux fins de capturer ces images de manière optimales, sont ensuite transmises au Praticien externe par l'intermédiaire de la Plateforme.
- 10.5. En tout état, le Praticien externe prend acte, et est tenu d'en informer le patient concerné, que, sauf si la loi en dispose autrement, la Demande de capture d'images n'impose à l'HOJG aucune obligation de réaliser la capture d'images, ne confère aucun droit de priorité quant à la réalisation de cette capture d'images par rapport à d'autres patients de l'HOJG et ne constitue aucune garantie quant aux délais dans lesquels la capture d'images du patient concerné sera réalisée.

11. Prix et paiement

- 11.1. Le prix de l'exécution des Demandes par l'HOJG est défini par la structure tarifaire TARMED et comprend en outre les frais administratifs de facturation.
- 11.2. Par la soumission d'une Demande, le Praticien externe confirme avoir obtenu l'accord du patient concerné quant au fait que les prestations de l'HOJG soient directement facturées à ce dernier.

12. Sécurité

- 12.1. Le Fournisseur du service s'engage à veiller à ce que la Plateforme, y compris son infrastructure informatique corresponde à l'état actuel de la technique en matière de sécurité, y compris en matière de sécurité des données qui lui sont transmises par l'intermédiaire de la Plateforme. En cas de faille de sécurité, le Fournisseur du service s'engage à informer le Praticien externe aussitôt qu'il en a connaissance.
- 12.2. Le Praticien externe est tenu de veiller à la sécurité des systèmes, programmes et données qui se trouvent dans sa sphère d'influence. Il est seul responsable de la configuration de son matériel informatique, de ses programmes et plateformes informatiques utilisés pour accéder à la Plateforme, notamment de manière à lui permettre d'accéder à la Plateforme sans porter atteinte à ce dernier. Le Praticien externe s'engage à informer le Fournisseur du service aussitôt qu'il a connaissance d'une potentielle atteinte au fonctionnement de la Plateforme ou à l'infrastructure informatique d Fournisseur du service.
- 12.3. L'accès technique à la Plateforme par le Praticien externe s'effectue à travers le navigateur choisi par ce dernier et son fournisseur Internet. Le Fournisseur du service décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du navigateur du Praticien externe et/ou en cas de panne de réseau.
- 12.4. En cas de violation des obligations définies dans les présentes CGU, le Fournisseur de Service peut immédiatement bloquer l'accès de l'Utilisateur. Le cas échéant, le Fournisseur de Service se réserve le droit de faire valoir toute prétention, y compris des dommages-intérêts à l'encontre de l'Utilisateur.

13. Données personnelles

- 13.1. En utilisant le Service, le Praticien externe prend acte du fait et accepte que le Fournisseur du service puisse collecter, utiliser, conserver et/ou traiter d'une autre manière des Données personnelles le concernant ou concernant le patient concerné par le Demande.
- 13.2. Le Praticien externe s'engage à entreprendre toute démarche vis-à-vis du patient pour que toute Demande qu'il soumet soit conforme à ses obligations en matière de protection des données du patient et de respect du secret médical.
- 13.3. En utilisant la Plateforme, le Praticien externe déclare avoir lu, compris et accepté la Politique de confidentialité relative à la Plateforme disponible au [moyen du lien suivant](#).

14. Absence de garantie

- 14.1. La Plateforme est fournie au Praticien externe « telle quelle » et « en l'état » sans aucune garantie expresse ou implicite, y compris, notamment, toute garantie de disponibilité. Le Praticien externe accède à la Plateforme, fait usage de celle-ci et y télécharge tout fichier éventuel à ses risques exclusifs.
- 14.2. Le Fournisseur du service ne peut pas assurer de disponibilité permanente de la Plateforme et ne peut pas être tenu responsable pour une interruption, même prolongée d'accès à celle-ci, en particulier dans le contexte d'une surcharge du réseau ou d'impossibilité d'accès à la Plateforme.
- 14.3. Le Fournisseur du service ne donne aucune garantie et ne fait aucune déclaration selon laquelle (i) la Plateforme et son contenu répondront aux besoins spécifiques du Praticien externe ou seront exacts ou exempts de tout risque, (ii) la Plateforme et son contenu seront disponibles, ininterrompus, ponctuels, sécurisés ou sans erreur, (iii) les autres utilisateurs de la Plateforme se conformeront à leurs obligations et/ou aux dispositions légales applicables.
- 14.4. Aucune information disponible sur la Plateforme qui ne soit pas expressément indiquée comme telle dans les CGU ou par une disposition légale impérative ne créera une garantie, une offre de contracter ou une autre obligation pour le Fournisseur du service. Ce dernier décline toute responsabilité découlant de toute confiance mise dans ces éléments par le Praticien externe. En particulier, les photographies et autres images présentées sur la Plateforme ou présentée par le Fournisseur du service en lien avec celle-ci ne sont pas contractuelles et n'engagent aucunement le Fournisseur du Service quant à leur véracité et authenticité.

15. Indemnisation

- 15.1. Le Praticien externe s'engage à indemniser le Fournisseur de service, ses représentants, organes et employés et à les exonérer de toute responsabilité pour toutes pertes, dommages, réclamations, pénalités, amendes, frais et dépenses, y compris sans limitation les honoraires d'avocat et les frais de justice, qui peuvent prendre naissance du fait :
 - 15.1.1. de son utilisation de la Plateforme ;
 - 15.1.2. du non-respect des CGU et/ou de la Politique de confidentialité ;
 - 15.1.3. de toute violation de droit de Propriété intellectuelle et/ou droit de la personnalité de tiers ; ou

15.1.4. de tout préjudice causé par le biais Plateforme.

16. Force majeure

16.1. Le Fournisseur du service ne sera pas tenu pour responsable en cas d'impossibilité due à un cas de Force majeure. En cas de Force majeure, les obligations du Fournisseur du service sont suspendues jusqu'au rétablissement complet de la situation ayant entraîné un cas de Force majeure.

17. Comportements prohibés

17.1. Le Praticien externe est tenu d'utiliser la Plateforme uniquement en conformité avec le droit suisse ou tout autre droit qui s'appliquerait à lui.

17.2. Le Praticien externe s'engage à ne pas transmettre, par quelque moyen que ce soit, de contenu incluant des programmes, des codes, des virus ou tout autre procédé destiné à détruire, à limiter les fonctionnalités de la Plateforme ou à collecter illicitement des Données personnelles.

17.3. Le Praticien externe garantit avoir vérifié que sa configuration informatique ne contient aucun virus.

17.4. En utilisant la Plateforme, le Praticien externe s'engage notamment à ne pas :

17.4.1. utiliser ou tenter d'utiliser la Plateforme d'une manière ou dans une finalité offensante, abusive ou illicite, y compris commettre ou faciliter la fraude, en particulier en publiant ou en employant des termes susceptibles d'être offensants ou inappropriés ;

17.4.2. solliciter ou tenter de solliciter des prestations commerciales dans les communications, sous quelque forme que ce soit, envoyées ou publiées à travers la Plateforme ;

17.4.3. transmettre ou tenter de transmettre du contenu protégé par un droit de Propriété Intellectuelle sans avoir obtenu au préalable le consentement exprès de son titulaire ;

17.4.4. faire usage de la Plateforme à d'autres fins que celles poursuivies par la Demande, notamment en distribuant en ligne, à des tiers autres que le patient ou des personnes impliquées dans son suivi médical, de manière anonymisée ou non, les informations fournies par le Fournisseur du service ;

17.4.5. utiliser ou tenter d'utiliser la Plateforme dans le but de réaliser un service concurrent ;

17.4.6. utiliser ou tenter d'utiliser un script ou un programme automatisé (y compris mais sans s'y limiter, un robot, une araignée (spidering, sniffing, crawling, web scraping etc.)) ou tout autre moyen automatisé ou interface pour accéder à la Plateforme et/ou aux Données personnelles qui s'y trouvent ;

17.4.7. interférer ou tenter d'interférer avec le bon fonctionnement de la Plateforme ou la jouissance qu'en tire l'un des Praticiens externe, par quelque moyen que ce soit, de toute manière susceptible d'endommager, de désactiver, de surcharger ou encore d'altérer la Plateforme, en particulier pirater ou tenter de contourner les techniques de filtrage de contenu que le Fournisseur du service se réserve le droit d'utiliser ;

- 17.4.8. copier, modifier, fusionner, vendre, redistribuer, attribuer, transférer le logiciel ou le code source de la Plateforme, ou de toute partie de celui-ci, ainsi que faire de l'ingénierie inversée, décompiler, désassembler, traduire, déchiffrer ou tenter de découvrir le code source utilisé pour la Plateforme ;
 - 17.4.9. porter atteinte ou tenter de porter atteinte à tout brevet, marque, secret commercial, droit d'auteur détenu par le Fournisseur du service ou l'un de ses partenaires commerciaux ;
 - 17.4.10. accéder ou tenter d'accéder à toute partie de la Plateforme à laquelle l'Utilisateur n'est pas autorisé à accéder en particulier au serveur sur lequel la Plateforme est hébergé ou tout autre serveur, ordinateur ou base de données connectés à la Plateforme ;
 - 17.4.11. introduire ou tenter d'introduire des virus, chevaux de Troie, ransomware ou autre matériel malveillant ou technologiquement nuisible dans la Plateforme ou dans les appareils de ses utilisateurs, notamment du Fournisseur du service ou des Praticien externes ; et
 - 17.4.12. utiliser ou tenter d'utiliser la Plateforme en violation avec les présentes CGU et/ou la Politique de confidentialité.
 - 17.4.13. faciliter ou assister une autre personne à faire l'un ou l'autres des actes précités.
- 17.5. Le Fournisseur du service se réserve le droit, sur demande d'une autorité judiciaire ou administrative, de communiquer toute information en sa possession permettant ou facilitant l'identification du Praticien externe, telle que les Informations administratives, l'adresse IP et l'heure de connexion, en cas de non-respect par celui-ci des obligations définies au présent article.

18. Retrait de contenu, résiliation, suspension et cessation d'activité

- 18.1. Le Fournisseur du service peut, à sa seule discrétion, à tout moment, sans préavis, sans avoir à en indiquer les motifs et sans engager d'une quelconque manière sa responsabilité :
- 18.1.1. supprimer ou limiter l'accès du Praticien externe à tout ou partie de la Plateforme et/ou désactiver son compte ;
 - 18.1.2. suspendre la Plateforme ou une partie de celui-ci ;
 - 18.1.3. cesser de mettre à disposition la Plateforme ou une partie de celui-ci.
- 18.2. Une interruption, suspension ou fermeture de la Plateforme, programmée ou non, peut survenir notamment pour des besoins de maintenance, de problèmes de réseau, de problèmes logiciels ou de sécurité, ou en cas de Force majeure.
- 18.3. Le Fournisseur du service peut interrompre, suspendre ou fermer librement et à son gré l'accès à la Plateforme afin de les mettre à jour, pour une durée indéterminée.
- 18.4. Le Fournisseur du service n'est pas tenu de mettre à jour la Plateforme.
- 18.5. Le Fournisseur du service peut, à tout moment et sans préavis, retirer du contenu téléchargé par le Praticien externe par l'intermédiaire de la Plateforme s'il est démontré ou soupçonné que ce

contenu soit en violation de la loi applicable, des présentes CGU ou de la Politique de confidentialité.

18.6. Toutes les Données personnelles concernant :

- 18.6.1. le Praticien externe peuvent être conservées par le Fournisseur du service durant jusqu'à vingt ans après la clôture du compte dudit Praticien externe, quelle qu'en soit la cause, conformément à la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme.
- 18.6.2. le patient pour lequel le Praticien externe agit en qualité de représentant autorisé récoltées par l'intermédiaire de la Plateforme peuvent être conservées par le Fournisseur du service durant jusqu'à vingt ans après l'exécution de la Demande concernant ledit patient conformément à la Politique de confidentialité applicable à la Plateforme.

19. Propriété intellectuelle

- 19.1. Le Fournisseur du service est titulaire de, respectivement au bénéfice d'une licence sur, tous les droits de Propriété Intellectuelle relatifs à la Plateforme, aux logiciels sur lesquels elle se base, sur le contenu de la Plateforme et sur les bases de données qu'elle peut contenir.
- 19.2. Le(s) nom(s) de domaine au moyen duquel/desquels est accessible la Plateforme est/sont la propriété exclusive du Fournisseur du service. Le Praticien externe n'est pas autorisé à adopter un nom similaire pour son propre usage.
- 19.3. Le Fournisseur du service accorde au Praticien externe une sous-licence non-exclusive, non-transférable, non-sous-licenciable, pour une durée limitée et révocable en tout temps, d'accéder à la Plateforme, d'afficher son contenu, d'utiliser et de consulter la Plateforme exclusivement pour y soumettre des Demandes à titre personnel. Dite licence ne comprend aucun droit d'utilisation au profit de tiers. Le Fournisseur du service se réserve le droit, sans préavis, de retirer la licence susmentionnée à tout moment avec effet immédiat en cas de violation de la loi ou du non-respect des présentes CGU.
- 19.4. Pour le surplus, la consultation et l'utilisation de la Plateforme ne confèrent aucun autre droit de Propriété intellectuelle au Praticien externe sur un quelconque élément lié à la Plateforme. Toute reproduction (y compris par téléchargement, impression etc.), représentation, mise à disposition, communication au public, adaptation, modification, traduction, transformation, diffusion, intégration dans une autre plateforme Internet, exploitation commerciale et/ou réutilisation de quelque manière que ce soit de tout ou partie des éléments de la Plateforme est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite du Fournisseur du service.
- 19.5. Le Praticien externe s'engage à ne pas utiliser, recopier ou de toute autre manière se prévaloir du nom du Fournisseur du service et des éventuelles marques ou signes distinctifs détenus par ce dernier et/ou effectuer tout acte qui serait contraire aux droits de Propriété Intellectuelle.

20. Liens vers le Service

- 20.1. Tout lien vers la Plateforme, en particulier vers l'un de noms de domaine au moyen desquels elle est accessible est soumis aux conditions cumulatives suivantes :
 - 20.1.1. le lien ne doit pas faire apparaître la Plateforme au sein d'une autre plateforme ;

- 20.1.2. le lien ne doit pas susciter l'impression que le Fournisseur du service et l'auteur du lien ou un tiers sont liés juridiquement ou économiquement d'une quelconque manière ou que le Fournisseur du service approuve, soutient ou assume l'auteur du lien ou un tiers ou les activités de ces derniers.
 - 20.1.3. le lien doit être accompagné de la mention selon laquelle la Plateforme est proposée par le Fournisseur du service.
 - 20.1.4. le lien ne doit pas être accompagné d'assertion trompeuse, dénigrante envers le Fournisseur du service ou susceptible de nuire d'une quelconque autre manière à la réputation de ce dernier.
- 20.2. Tout élément de la page sur lequel figure un lien vers la Plateforme est la seule responsabilité du tiers titulaire de ladite page. Le titulaire de cette dernière s'engage à se conformer aux présentes CGU et à la Politique de confidentialité.

21. Divers

- 21.1. Le Praticien externe ne peut pas transférer à un tiers les droits et obligations découlant des CGU ou de la Politique de confidentialité sans le consentement préalable et par écrit du Fournisseur du service.
- 21.2. Le Fournisseur du service est autorisé à transférer à un tiers tout ou partie des droits et obligations découlant des CGU ou de la Politique de confidentialité sans l'accord du Praticien externe.
- 21.3. Les CGU, la Politique de confidentialité ainsi que les autres politiques applicables, y compris toute modification ou ajout auquel le Fournisseur du service pourrait procéder en tout temps, constituent l'accord complet entre le Praticien externe et le Fournisseur du service en lien avec ce dernier.
- 21.4. Le fait que le Fournisseur du service n'exerce pas ou ne fasse pas appliquer tout droit ou toute disposition des CGU ou de la Politique de confidentialité ne constituera pas une renonciation à ce droit ou à la disposition pertinente.
- 21.5. Dans l'hypothèse où une clause ou une partie de clause des CGU devait être déclarée ou devenir nulle ou sans effet ou si des lacunes devaient apparaître, les autres dispositions et/ou le reste de ladite clause demeurerait valables. Les clauses non valables seront interprétées ou remplacées de telle façon que le but visé par les parties soit atteint dans toute la mesure du possible.

22. Droit applicable et for

- 22.1. Les CGU et la Politique de confidentialité, de même que toutes les questions qui en découlent ou sont en relation avec elles (y compris les différends ou prétentions non-contractuels et leur interprétation), ainsi que toute question ayant pour objet l'exécution des Demandes et, plus généralement les services médicaux fournis par le Fournisseur du service au Praticien externe ou au patient pour lequel le Praticien externe, sont soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles en matière de conflit des lois.

22.2. Le for exclusif pour tout litige relatif à l'interprétation, l'application ou l'exécution des présentes CGU et de la Politique de confidentialité, ainsi qu'à tout litige ayant pour objet l'exécution des Demandes et, plus généralement les services médicaux fournis par le Fournisseur du service au Praticien externe ou au patient pour lequel le Praticien externe, est situé à Lausanne, en Suisse.